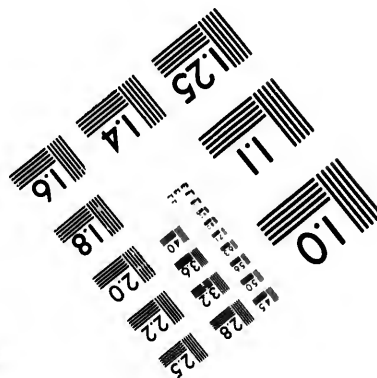
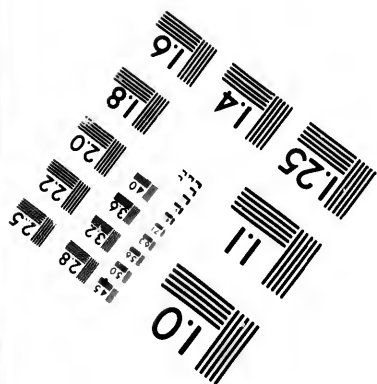
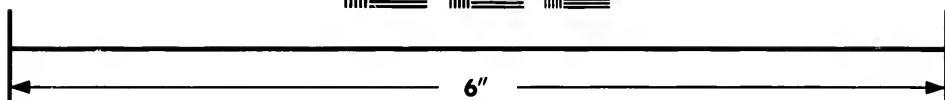
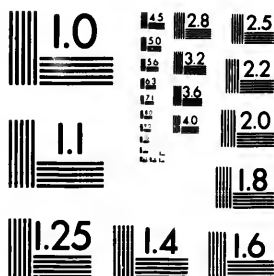


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.0 2.5
2.8 3.2 3.6
4.0 4.5 5.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.0
1.5
2.0

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorcion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

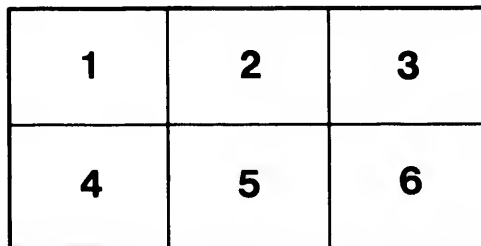
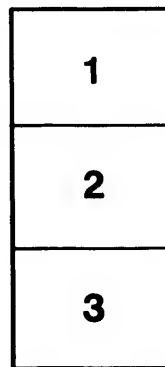
Université de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

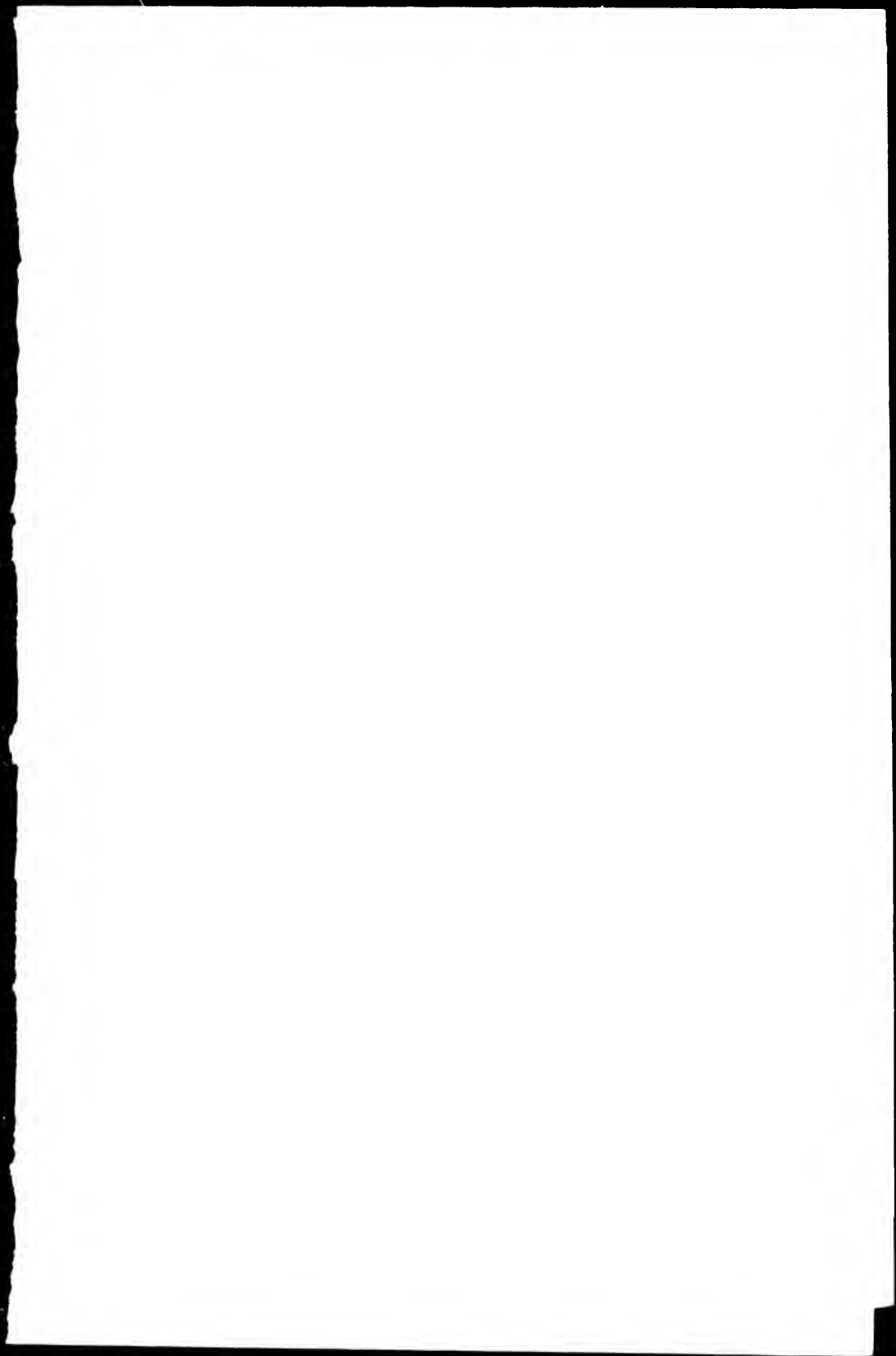
Université de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



DISCOURS

DE

C. S. CHERRIER, E^{CR}., C. R.

Prononcé dans l'Église Paroissiale de Montreal,

LE 26 FEVRIER 1860.

DANS LA

GRANDE DEMONSTRATION DES CATHOLIQUES

EN FAVEUR DE

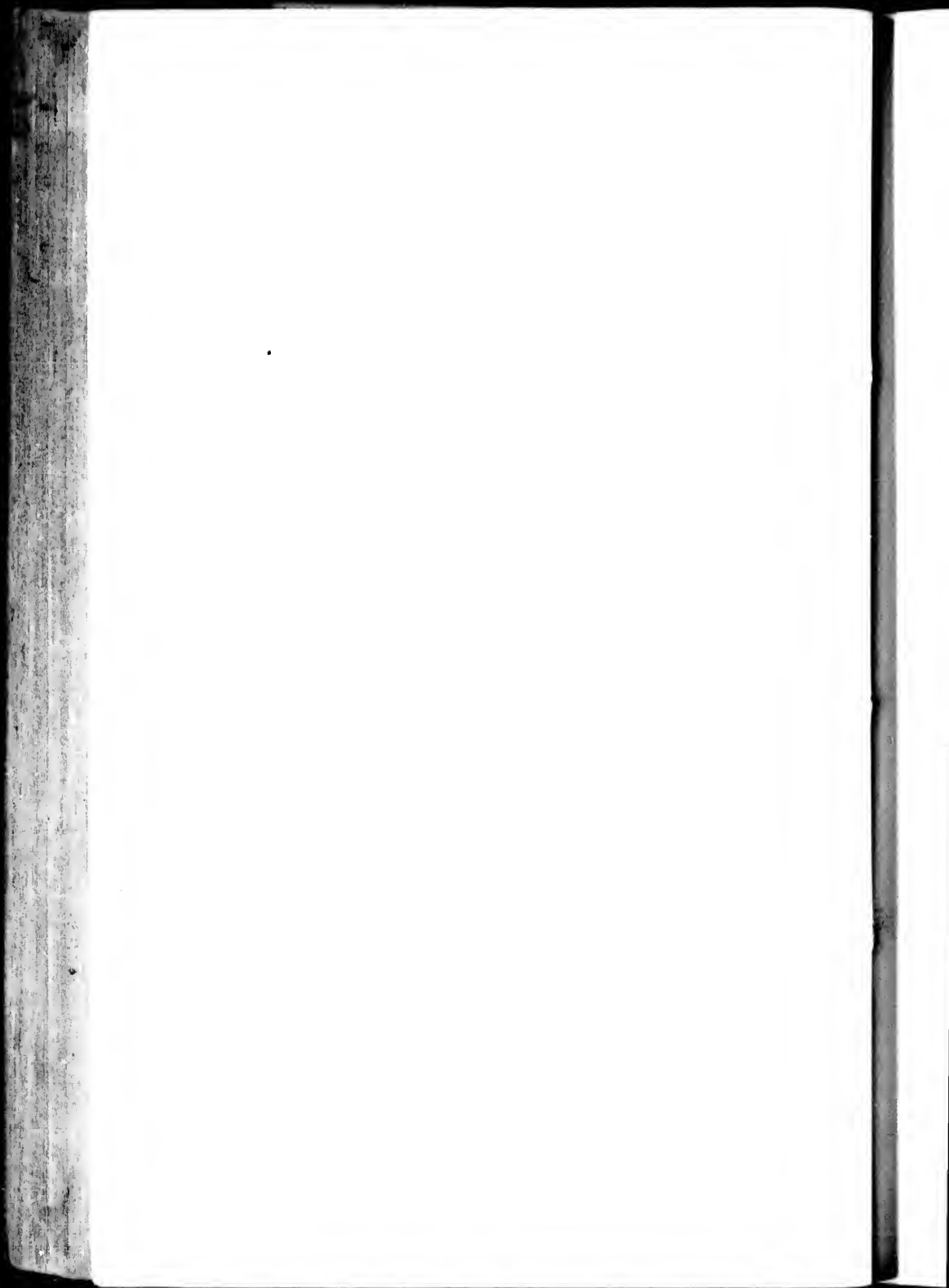
PIE IX.



MONTREAL.

DES PRESSES DE PLINGUET ET CIE.,

26, Rue St. Gabriel.



DISCOURS

DE

C. S. CHERRIER, Ecr., C. R.

Monseigneur, Monsieur le Président et Messieurs,

Au moment où dans la France, cette fille aînée de l'Eglise, la voix de l'Episcopat est étouffée, les organes de l'opinion catholique supprimés ou menacés, un sentiment de reconnaissance doit s'élever ici de tous les cœurs jusqu'au trône du Dieu des nations pour le remercier de la liberté dont nous, descendants de la France, jouissons dans ce coin reculé du globe, et qui nous permet d'exprimer toutes nos sympathies pour les angoisses du Père commun des fidèles. Quel plus noble usage pouvons-nous faire de cette liberté et des institutions qui nous la garantissent que de protester comme nous allons le faire, au nom de la faiblesse opprimée contre l'abus de la force, au nom des titres les plus légitimes contre des tentatives de spoliation, au nom de la vérité contre une illusion produite par des paroles officielles qui ont rassuré la France et avec elle tout le monde catholique, sur le sort des Etats Pontificaux maintenant menacés de démembrement. Dans l'opinion de publicistes éclairés les motifs que l'on invoque pour justifier cette séparation conduiraient logiquement non seulement à l'affaiblissement du pouvoir temporel du Souverain Pontife, mais à son anéantissement même. Dès lors, il n'est pas étonnant que le monde catholique se soit ému à la vue des graves atteintes qui menaçaient ce pouvoir et que, partout où la pensée catholique n'a pas été étouffée, on ait vu des manifestations qui, comme celle-ci, ont un double but, celui de témoigner du dévouement filial des catholiques pour la personne

auguste du Saint Père et celui de proclamer leur opinion sur la nécessité et la légitimité de sa puissance temporelle.

Le temps ne me permet pas de discuter cette question du pouvoir temporel des Papes comme elle le mériterait, de démontrer que leur souveraineté repose sur les titres les plus sacrés et que dans l'état actuel du monde, elle est essentielle à l'indépendance du Saint Siège. Du reste, la nécessité du pouvoir temporel des Papes n'a-t-elle pas été prouvée jusqu'à l'évidence, non seulement par l'Épiscopat Catholique, mais encore par des écrivains laïcs éminents et des publicistes distingués, unanimes sur ce point, quoique professant d'ailleurs et sur d'autres sujets des opinions opposées. Lorsque des intelligences d'élite comme les Dupanloup, les Montalembert, les Villemain, les Thiers, etc., se sont tous accordés à défendre la puissance temporelle des Pontifes Romains et à en faire ressortir la nécessité et la salutaire influence dans des écrits remarquables par la vigueur du raisonnement, la profondeur de l'érudition, l'élevation des idées et l'énergie du style, qui oserait contester cette vérité proclamée par ces formidables athlètes de la pensée ? Parmi les défenseurs du pouvoir Papal, les uns l'ont regardé comme l'appui le plus sûr de l'Unité Catholique, d'autres ont vu dans sa destruction, non seulement l'ébranlement du monde moral, mais encore celui des bases sur lesquels repose le Droit Public Européen, dont la Souveraineté Papale forme l'un des éléments les plus essentiels. Quelques-uns enfin ont pensé, avec raison, qu'il était le rempart le plus solide de l'inviolabilité de la conscience et de l'indépendance de la pensée humaine.

M. Thiers, dans un mémorable rapport qu'il fit comme membre d'une Commission de l'Assemblée Législative, disait : " En effet sans l'autorité du Souverain Pontife, l'Unité Catholique se dissoudrait :

“ sans cette unité, le Catholicisme périrait au milieu des sectes ; et le monde moral, déjà si fortement ébranlé, serait bouleversé de fond en comble.”

“ Mais l'Unité Catholique qui exige une certaine soumission religieuse de la part des nations chrétiennes, serait inacceptable, si le Pontife qui en est le dépositaire n'était complètement indépendant, si au milieu du territoire que les siècles lui ont assigné, que toutes les nations lui ont maintenu, un autre Souverain, prince ou peuple, s'élevait pour lui dicter des lois. Pour le Pontificat il n'y a d'indépendance que la Souveraineté même. C'est là un intérêt de premier ordre, qui doit faire taire les intérêts particuliers des nations, comme dans un état, l'intérêt public fait taire les intérêts individuels ; et il autorisait suffisamment les puissances catholiques à rétablir Pie IX sur son Siège Pontifical.”

Longtemps avant M. Thiers, Fleury avait dit : “ Tant que l'Empire Romain avait subsisté il renfermait dans sa vaste étendue presque toute la Chrétienté ; mais depuis que l'Europe est divisée entre plusieurs princes indépendants les uns des autres, si le Pape eût été sujet de l'un deux, il eût été à craindre que les autres eussent peine à le reconnaître pour père commun, et que les schismes n'eussent été fréquents : on peut donc croire que c'est par un effet particulier de la Providence que le Pape s'est trouvé indépendant.”

L'on voit par ces passages que l'homme d'état moderne et l'historien ecclésiastique se réunissent pour regarder l'indépendance temporelle du Pape comme la sauvegarde de l'Unité Catholique.

Quant à l'inviolabilité de la conscience, à l'indépendance de la pensée, écoutons un auteur protestant encore vivant : “ L'Eglise, dit-il, a maintenu que la force n'avait aucune action sur le système des croyances, des espérances, des promesses religieuses,

“ que le monde spirituel et le monde temporel étaient
 “ complètement distincts.”

Plus loin il ajoute : “ En soutenant l'indépendance
 “ du monde intellectuel en général, dans son ensem-
 “ ble, l'Eglise a préparé l'indépendance du monde
 “ intellectuel, individuel, l'indépendance de la pen-
 “ sée.”

Comment l'Eglise a-t-elle pu exercer cette salutaire influence, proclamer cette glorieuse liberté des âmes et affranchir la pensée humaine, sinon par l'intermédiaire et l'action puissante de ses Pontifes-Rois ? Comme leur Souveraineté a été reconnue et l'intégrité de leur territoire garantie, à diverses reprises, par les traités qui constituent le Droit Public Européen, les hommes d'Etat, les Diplomates, ont dû voir aussi dans les attentats médités contre la puissance temporelle des Papes, de graves atteintes portées au Droit Public qui régit l'Europe. Il est inutile sans doute d'opposer aux adversaires de cette puissance des opinions de théologiens, des mandements d'Evêques : eh bien ! on leur opposera encore un témoignage sans doute irrécusable à leurs yeux, celui de M. Odilon Barrot qu'on ne peut accuser d'une partialité aveugle envers la Papauté. Voici comment s'exprimait ce ministre de la dernière République Française, alors qu'il était président du Conseil : “ Il faut que les deux pouvoirs
 “ soient confondus dans les Etats Romains pour qu'ils
 “ soient séparés dans le reste du monde.”

Qui peut en effet maintenir la séparation des pouvoirs spirituel et temporel, et empêcher ce dernier d'asservir le premier ou de l'avilir, et de porter atteinte à l'inviolabilité de la conscience, si ce n'est cette grande puissance morale qui a son siège à Rome et de là règne sur l'univers catholique ? Et comment peut-elle le faire avec tout l'effet désirable, comment pourrait-elle se faire entendre des peuples et de leurs gouvernements, si elle ne jouissait pas de la plus

complète indépendance, si elle n'était pas elle-même Souveraine? Sans doute que les Papes dépouillés de leur autorité temporelle, pourraient encore parler avec cette indépendance que donne une mission divine ; sans doute qu'ils pourraient encore déployer devant un empereur la liberté apostolique que l'on admire dans le saint Evêque de Milan. Mais pourraient-ils l'arrêter sur le seuil du temple, comme le fit St. Ambroise dans un siècle de foi, bien différent du nôtre sous ce rapport. Dans l'organisation politique des sociétés modernes où les Papes sont souvent appelés à empêcher les empiétements du pouvoir civil sur le pouvoir ecclésiastique et à protéger l'inviolabilité de la conscience, outre cette indépendance morale dont ils ont donné de si beaux exemples dans tous les temps, il leur faut une indépendance politique que la Souveraineté peut seule donner. Elle seule aussi peut leur procurer cette liberté d'action dont ils ont besoin au dedans comme au dehors. Si le successeur de St. Pierre devenait aujourd'hui sujet, sa voix ne serait-elle pas exposée à être étouffée chaque fois que son Souverain le jugerait convenable à ses intérêts? Le Pape doit être Souverain pour qu'au dedans son action ne soit pas gênée, ses décrets supprimés et sa voix étouffée ; il doit l'être encore pour qu'au dehors cette action se fasse sentir dans tous les états de la Chrétienté, que ses décrets y puissent pénétrer et que sa voix ne soit pas arrêtée à la frontière. La seule garantie que le Chef de l'Eglise puisse avoir de cette indépendance intérieure et extérieure, c'est un pouvoir temporel et souverain qui lui permette de traiter d'égal à égal avec les autres puissances et qui lui donne le droit de se faire représenter auprès d'elles comme elles-mêmes le sont auprès de lui.

Cette vérité est tellement évidente qu'elle a obtenu l'assentiment des hommes les plus éclairés de nos jours. Avant eux, d'autres écrivains dont le témoignage

ne peut non plus être récusé par les adversaires du pouvoir temporel du Saint Père avaient également reconnu sa nécessité.

Un orateur du Concile de Bâle, cité par Ranke alors protestant, avait dit : "Autrefois mon opinion était qu'il aurait été utile de séparer le pouvoir temporel du pouvoir spirituel : mais maintenant j'ai reconnu que le signe extérieur sans le pouvoir est ridicule, que le Pape, sans le patrimoine de l'Eglise, ne représente autre chose que le serviteur des rois et des princes."

Jean de Muller, protestant, écrit : "Si le Pape fût resté à Avignon, il serait devenu un grand Aumônier de France, qu'aucune autre nation n'aurait connu à l'exception de la France."

Napoléon I lui-même, alors que l'enivrement du pouvoir n'avait pas encore faussé ses idées, et que son jugement n'avait pas été égaré par une insatiable ambition, s'était fortement prononcé en faveur du pouvoir temporel du Pape, il en donnait d'excellentes raisons qu'on peut voir dans l'histoire du Consulat de M. Thiers. "Ce sont les siècles qui ont fait cela" disait-il en parlant de ce pouvoir "et ils l'ont bien fait."

Et comment les siècles l'ont-ils fait, sinon par une intervention toute spéciale de la Providence, par une suite merveilleuse d'événements si souvent manifestés et répétés que les Catholiques, sans voir dans la souveraineté temporelle du Pape un dogme ni un article de foi, y voyent cependant un fait providentiel digne de leur admiration, de leur reconnaissance et propre à inspirer une légitime confiance dans la durée de cette souveraineté. Il est vrai que Napoléon empereur ne parla pas comme Napoléon consul. Mais quand le grand dominateur a tenu un autre langage, il voulait avoir le Pape dans sa Capitale et sous sa dépendance, avoir un Pape, comme dit M. Villemain dans la con-

dition de *Muphti*, un Pape entièrement sous la main du *Commandeur des Croyants*. Il n'y avait alors que la réunion des deux pouvoirs qui pût satisfaire l'ambition démesurée du conquérant. Il se chargeait d'avance de vérifier la justesse des paroles de M. Odilon Barrot quand il disait, comme on l'a vu plus haut : " les deux pouvoirs doivent être confondus dans les Etats Romains pour qu'ils soient séparés dans le reste du monde," séparation qui peut seule exclure la tyrannie qui voudrait peser sur les consciences. Si les publicistes et les écrivains les plus célèbres sont d'accord à regarder la souveraineté du Pape comme la garantie la plus sûre de son indépendance, et de sa liberté d'action dans l'exercice de son pouvoir spirituel, ils ne le sont pas moins à reconnaître la légitimité de cette souveraineté et l'influence civilisatrice qu'elle a exercée dans le monde entier. Sur ce point, les témoignages les moins suspects ne manquent pas ; et je tiens d'autant plus à les citer qu'ils me paraissent très propres à dissiper bien des préjugés, à faire évanouir bien des illusions.

Quelle est la souveraineté dont l'origine soit plus pure, j'oserai dire plus sainte que celle du Pontife de Rome ? Exempte de toute usurpation, elle n'a coûté, comme l'observe le Père Ventura, ni une goutte de sang, ni une larme aux peuples, elle est la seule qui puisse rappeler son origine sans rougir. Elle repose sur le consentement des peuples qui l'ont décernée aux Souverains Pontifes comme prix de services rendus à Rome, et à l'Italie entière, et en retour de la protection que cette Capitale du monde chrétien trouva dans le Saint Siège, quand les Empereurs d'Orient ne voulaient plus ou ne pouvaient plus la protéger contre les invasions des barbares. Longtemps avant les donations de Pepin et de Charlemagne, les Papes étaient devenus de fait de véritables Souverains en vertu du protectorat que les circonstances et

les vœux du Sénat et du peuple leur attribuèrent sur la ville et le duché de Rome. Aussi M. Villemain, en rappelant la conduite héroïque de quelques Papes observe que “ ce sont là les précédents qui autorisent “ à demander, même aujourd’hui, s’il existe quelque “ part un titre de Souveraineté aussi antique et mieux “ sanctionné, dans la reconnaissance du monde, que “ celui des Pontifes de Rome. ”

Tous les éléments d’une Souveraineté très légitime se trouvent donc réunis dans celle des Pontifes Romains, pureté d’origine, ancienneté d’existence, consentement des peuples, traditions et croyance publiques.

Voltaire cité par M. Villemain avoue que le temps a donné au Saint Siège “ des droits aussi réels sur “ ses Etats que les autres Souverains de l’Europe en “ ont sur les leurs.”

Suivant M. Guizot cette Souveraineté “ repose non “ seulement sur la croyance publique, mais sur les “ traditions.”

Je me hâte de citer un autre témoignage bien précieux, c’est celui du sceptique Gibbon auquel la vérité historique la plus évidente a pu seule arracher cet aveu. J’emprunte cette citation à M. Veuillot.

“ L’influence de la religion pouvait seule suppléer “ au défaut de lois ; le tumulte et la violence des as- “ semblées où se débattaient également les affaires “ particulières et les négociations du dehors ne pou- “ vaient être tempérés que par l’autorité du Pontife. “ Ses aumônes, sa correspondance avec les Rois et “ les Prélats de l’Occident, les services qu’il avait “ rendus si récemment, la gratitude et le serment des “ Romains devaient les accoutumer à le considérer “ comme le premier magistrat ou le prince de leur “ cité. Malgré leur humilité toute chrétienne, on don- “ nait déjà aux Papes le titre de *Dominus* ou Seigneur, “ et leur profil avec leur inscription se trouvaient sur

“ les monnaies de cette époque. *Leur domination temporelle se trouve ainsi fondée sur mille années de respect*, et leur plus beau titre à la Souveraineté est le libre choix d'un peuple qu'ils délivrèrent de l'esclavage.”

Ainsi s'est formé ce gouvernement des Papes, cette royauté exceptionnelle et sans précédent, cet ouvrage des siècles qui l'ont bien fait, ce fait providentiel, qui ne pourrait cesser sans produire dans le monde politique aussi bien que dans le monde catholique, une perturbation, que tous les hommes sincèrement religieux, que tous les esprits sages et éclairés s'efforceraient dans tous les temps de conjurer :

Pour l'influence civilisatrice de la Papauté, elle ne saurait être contestée. L'histoire de l'Europe et celle des Papes en particulier est là pour prouver que le pouvoir pontifical a été exercé dans l'intérêt de l'humanité, en faveur de la faiblesse opprimée et de la liberté des peuples qu'il a souvent protégés contre la tyrannie et dont il a plaidé la cause auprès des souverains.

Et l'Angleterre elle-même, à qui est-elle redevable de cette civilisation dont elle est si orgueilleuse, n'est-ce pas à des missionnaires partis de Rome et envoyés par le St. Siège pour la convertir au christianisme, source de toute civilisation ?

Le temps et le talent me manquent également pour dérouler le magnifique tableau de tout ce que les Papes ont fait et font encore tous les jours dans l'intérêt de la Religion, des sciences et des arts. Je dois seulement remarquer que cette action bienfaisante de la Papauté a été avouée, reconnue et proclamée non-seulement par des écrivains ecclésiastiques ou catholiques, mais aussi par des adversaires du catholicisme et même par des ennemis de la religion chrétienne, tels que Gibbon et Voltaire. Une conviction intime des bienfaits répandus sur le monde entier par les Souve-

rains Pontifes peut seule expliquer l'hommage élatant que les uns et les autres ont rendu à la Papauté.

Aux passages que j'ai déjà cités, j'en ajouterai quelques autres d'un grand poids.

Écoutez encore Gibbon qui dit, en parlant des Papes, " que la misère publique et privée trouvaient un " soulagement dans leurs amples revenus, et la faiblesse ou la négligence des empereurs les forçait " de veiller constamment dans la paix et dans la " guerre à la sûreté matérielle de Rome. Au milieu " des calamités de toute espèce, l'Évêque revêtait insensiblement les vertus et la magnanimité du Prince ; et tous, Italiens, Grecs ou Syriens, prenaient " le même caractère, adoptaient la même politique en " montant sur la chaire de St. Pierre. C'est ainsi que " Rome, après la perte de ses légions et de ses provinces, retrouva sa suprématie dans le génie et la fortune des Papes."

Voltaire, en parlant du Pape Léon IV, dit " qu'il se " montra digne en défendant Rome d'y *commander* " *en souverain*.

Et cette intervention des Papes entre les peuples et leurs souverains, si étrangère aux notions modernes, Voltaire lui-même en a compris les salutaires effets. " L'intérêt du genre humain, dit-il, demande " un frein qui retienne les souverains et qui mette à " couvert la vie des peuples. Ce frein de la Religion aurait pu être par une convention universelle " dans la main des Papes, comme nous l'avons déjà " remarqué. Les premiers Pontifes, en ne se mêlant " des querelles temporelles que pour les apaiser, en " avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, " en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de Dieu sur " la terre ; mais les hommes sont réduits à n'avoir " pour défense que les lois et les mœurs de leur pays,

lois souvent méprisées et mœurs souvent corrompues.”

La Papauté a trouvé dans des historiens protestants, mais consciencieux, des apologistes qui l'ont noblement vengée des insultes que lui ont prodiguées quelquefois des écrivains nés dans le sein de l'Eglise, et qui, pour satisfaire leurs préjugés haineux, n'ont pas craint de défigurer l'histoire.

Trois historiens protestants, Hunter, Voigt et Ranke, ont donné l'exemple d'une impartialité remarquable ; les deux premiers en écrivant les vies d'Innocent III et de Grégoire VII, et le troisième, en parlant des révolutions de la Papauté. Ces sujets étaient délicats à traiter, même pour les catholiques, à raison des préventions et des calomnies du dix-huitième siècle, mais, sous leur plume véridique, ils sont devenus un nouveau titre de gloire pour l'Eglise et les Pontifes. C'est en étudiant l'histoire de la Papauté, et en apportant à cette étude un amour sincère et désintéressé de la vérité, que ces historiens se sont frayés la route du catholicisme, belle et précieuse récompense de leurs travaux consciencieux.

Leurs voix, parties de l'Allemagne protestante, ont été entendues dans l'Angleterre protestante. L'un des publicistes les plus distingués de ce dernier pays, l'un de ses écrivains les plus brillants, de ses historiens les plus célèbres, dont la perte récente a jeté un voile funèbre sur la littérature anglaise, s'est inspiré de l'ouvrage de M. Ranke pour rendre à l'Eglise catholique et à la Papauté un tribut d'éloges et d'admiration. Le témoignage de Lord Macaulay est d'autant plus fort qu'il n'a pas toujours su se mettre au-dessus des préjugés de secte.

“ Les plus fières maisons royales, dit cet éloquent écrivain, ne datent que d'hier, comparées à cette succession des Souverains Pontifes, qui, par une série non interrompue, remonte du Pape qui a

“ sacré Napoléon dans le XIXe siècle, au Pape qui
 “ sacra Pepin dans le VIIIe. Mais bien au-delà de
 “ Pepin, l’auguste dynastie apostolique va se perdre
 “ dans la nuit des ères fabuleuses. La République
 “ de Venise, qui venait après la Papauté en fait d’o-
 “ rigine antique, était moderne comparativement. La
 “ République de Venise n’existe plus et la Papauté
 “ subsiste. *La Papauté non en état de décadence,*
 “ *non comme une ruine,* mais pleine de vie et d’une
 “ jeunesse vigoureuse. L’Eglise catholique envoie
 “ encore, jusqu’aux extrémités du monde, des mis-
 “ sionnaires aussi zélés que ceux qui débarquaient
 “ dans le comté de Kent avec Augustin ; des mission-
 “ naires osant encore parler aux rois eux-mêmes avec
 “ la même assurance qui inspira le Pape Léon en pré-
 “ sence d’Attila..... Aucun signe certain n’in-
 “ dique que le terme de cette longue souveraineté
 “ soit proche. Elle a vu le commencement de tous
 “ les établissements ecclésiastiques qui existent au-
 “ jourd’hui, et nous n’oserions pas dire qu’elle n’est
 “ pas destinée à en voir la fin. Elle était grande et
 “ respectée avant que les Saxons eussent mis le pied
 “ sur le sol de la Grande-Bretagne ; avant que les
 “ Francs eussent passé le Rhin, quand l’éloquence
 “ grecque était florissante encore à Antioche, quand
 “ les idoles étaient adorées encore dans le temple de
 “ la Mecque. Elle peut donc être grande et respectée
 “ encore, alors que quelque voyageur de la Nouvelle-
 “ Zélande s’arrêtera au milieu d’une vaste solitude,
 “ contre une arche brisée du pont de Londres, pour
 “ dessiner les ruines de Saint-Paul.”

Après d’aussi magnifiques témoignages en faveur
 de la souveraineté pontificale, comment ne pas parta-
 ger les sympathies vives et profondes de l’univers
 catholique pour le Chef actuel de l’Eglise, qui, dans
 son auguste personne, représente si noblement les
 vertus et la grandeur morale de la Papauté ?

Et quel prétexte fait-on valoir en faveur du démembrement des Etats Pontificaux ? Le refus du Pontife de faire les réformes qu'on prétend lui imposer. On refuse à son gouvernement, par une odieuse exception, ce qu'on accorde à tout autre, le droit de juger de l'opportunité de ces réformes. M. Villemain remarque que, sans réformes accomplies, on a proclamé comme principe tutélaire, absolu, sacré, la complète intégrité de l'empire Turc. Et lorsqu'il s'agira de l'intégrité du territoire pontifical si souvent reconnue, et garantie par le droit public de l'Europe, son souverain ne sera pas traité avec le même respect et la même déférence qu'une puissance mahométane !

Comment concevoir qu'aux yeux des puissances chrétiennes, l'Islamisme doive être traité avec une bienveillance qu'on refusera au Catholicisme, et que le territoire du Chef de l'Eglise ne soit pas aussi inviolable que celui de l'Empire Turc ?

Si l'on en croit les déclamations des adversaires du gouvernement papal, il semble qu'il ait toujours été immobile et étranger aux réformes que le temps, les circonstances et de nouveaux besoins rendent nécessaires dans tous les Etats. Ceux qui étudieront la vie de plusieurs des Souverains-Pontifes se convaincront facilement qu'il y a eu parmi eux de grands politiques, de grands hommes d'état et même de grands réformateurs. Et parmi ces Papes réformateurs Pie IX tient assurément le premier rang. Il a porté sur le trône pontifical non-seulement la bonté et la douceur qui font chérir les rois, mais encore les qualités qui sont le gage d'un gouvernement juste, éclairé et libéral.

Reportons-nous à l'année 1847, et rappelons-nous les réformes très étendues dont Pie IX donna l'exemple aux autres souverains ; réformes, peut-être trop étendues pour les peuples auxquels elles étaient destinées, pour des peuples peu préparés à boire à la coupe de

la liberté, souvent aussi enivrante que celle du pouvoir. Il n'y a aucune exagération dans le langage de l'Evêque d'Orléans, quand, avec l'accent de la conviction la plus intime, il s'écrie :

“ Est-ce que ce n'est pas Pie IX qui a donné le signal des améliorations et des réformes à tous les Princes de la Péninsule, qui s'est placé de lui-même à la tête des Italiens généreux, honnêtes, et de leurs vœux pour l'indépendance légitime de leur patrie ? N'est-ce pas lui qui écrivait à l'empereur d'Autriche :

“ Nous avons confiance que la nation allemande, si généreusement fière de sa propre nationalité, ne mettra pas son honneur dans des tentatives sanglantes contre la nation italienne, mais qu'elle le croira plutôt intéressé à reconnaître noblement celle-ci pour sœur, toutes les deux nos filles, toutes les deux si chères à notre cœur, consentant à habiter chacune son territoire naturel, où elles vivront d'une vie honorable et bénie du Seigneur.”

Les réformes qu'à une époque antérieure le célèbre et malheureux Rossi appelait de ses vœux, étaient plus restreintes. Cet homme d'Etat ne se doutait pas alors qu'il serait appelé à faire fonctionner les institutions libérales dont le Pontife Romain voulait, dans l'élan d'une noble générosité, faire jouir ses sujets. Encore moins se doutait-il qu'il payerait de sa vie son dévouement à son souverain et ses généreux efforts pour inaugurer à Rome l'ère du régime constitutionnel.

Qui a déjoué les projets généreux du Souverain Pontife et les courageux efforts de son Ministre ? Une démagogie féroce qui prétendait écrire en lettres de sang la charte des libertés humaines et la sceller encore avec du sang en enfonçant le poignard démocrate dans le sein de l'infortuné Rossi qui en expirant prononça ces paroles : “ La cause du Pape est la cause

de Dieu," paroles dignes de la noble fin de cette illustre victime du fanatisme révolutionnaire. Le détronement de Pie IX, et sa fuite qui épargna aux Romains un nouveau crime et un plus grand malheur, furent le prix des concessions d'un Pontife envoyé en exil par ceux qu'il avait amnistiés et qui n'étaient rentrés dans ses Etats que pour l'en bannir lui-même.—Après ce malheureux essai, il semble que Pie IX dégoûté de l'ingratitude de ses sujets eût dû pour jamais renoncer à s'engager de nouveau dans la carrière des réformes. Le penser, ce serait méconnaître ses sentiments généreux et ses inspirations élevées.

Pie IX rentré dans sa Capitale, après en avoir été chassé comme tant d'autres de ses prédécesseurs, oubliant les insultes et les mauvais traitements dont il avait été victime, s'occupa de nouveau à améliorer le sort de ses sujets, et d'introduire dans ses Etats les réformes praticables d'après les derniers événements et qui pussent se concilier avec son autorité de roi et de Pontife. C'est le témoignage que lui a rendu M. Thiers.

" La France, a-t-il dit dans un rapport mémorable, n'a trouvé le Saint Père, ni moins généreux ni moins libéral qu'il ne l'était en 1847 ; mais les circonstances étaient malheureusement changées. Ceux qui avaient usé de ses bienfaits pour bouleverser l'Italie, pour chasser de leurs capitales les Princes les plus libéraux, avaient produit un redoublement de préjugés chez tous les ennemis de la liberté Italienne, dont Pie IX, au début de son règne avait si courageusement affronté les répugnances."

M. Thiers avait encore dit à propos du *motu proprio* pontifical postérieur à la restauration du Pape : " Nous bornant en ce moment à considérer le principe de cet acte, nous dirons qu'il donne les libertés municipales désirables, et que, pour ce qui regarde la liberté politique, celle qui consiste à décider des

“ affaires d'un pays, dans une ou deux assemblées,
 “ de concert avec le pouvoir exécutif comme en An-
 “ gleterre, par exemple, il est vrai que le *proprio mo-*
 “ *tu* ne l'accorde point, ou du moins qu'il n'en donne
 “ que les premiers rudiments, sous la forme d'une
 “ *consulte* privée de voix délibérative. La question
 “ dès lors est de savoir, si les Etats Romains sont ac-
 “ tuellement capables du régime que l'Angleterre est
 “ parvenue à se donner après deux siècles d'expé-
 “ riences et d'efforts. C'est là une question d'une im-
 “ mense gravité, *qu'il appartenait au Saint-Père seul*
 “ *de résoudre, et au sujet de laquelle il importait à lui*
 “ *et au monde chrétien de ne rien hasarder.* Qu'il
 “ ait préféré en cela le parti de la prudence, *qu'après*
 “ *les expériences qu'il vient de faire,* il ait préféré ne
 “ pas rouvrir la carrière des agitations politiques,
 “ *pour un peuple qui s'y est montré si nouveau, nous*
 “ *ne nous reconnaissons pas le droit de l'en blâmer,*
 “ et nous n'en voyons pas le motif.”

Quel contraste entre les paroles pleines de sens de
 cet homme d'état, et les déclamations vulgaires d'é-
 crivains qui, se voilant d'un respect hypocrite pour la
 puissance temporelle du Pape, émettent des principes,
 dont la conséquence logique serait, non-seulement son
 amoindrissement, mais même son anéantissement, et
 quelque chose de pis encore, son avilissement. Qui
 ne comprend en effet qu'une souveraineté à la-
 quelle on prétend imposer l'obligation de faire des
 réformes, sous peine de morcellement de son territoire,
 est une souveraineté humiliée, dégradée et mutilée ?
 En faisant dépendre l'intégrité du territoire pontifical
 des réformes que le Pape sera tenu d'y introduire, est-
 ce traiter avec ce souverain comme Napoléon I le
 voulait, quand il disait à son ministre, près de Pie VII :
 “ Traitez avec le Pape, comme s'il avait une armée
 “ de deux cent mille hommes.”

C'est bien ici le lieu de rappeler les paroles que ce

même Pape adressa plus tard à Napoléon quand celui-ci prétendait le dominer et l'assujettir à ses volontés : " Grandes ou petites, les souverainetés conservent toujours entr'elles le même rapport d'indépendance. Autrement on met la force à la place de la raison." En effet, c'est ce que les adversaires de la Papauté prétendraient faire à l'égard de son illustre Successeur, en le menaçant de le livrer à ses ennemis et de le laisser sans défense contre la révolution, s'il n'est pas docile aux avis qu'on lui donne et ne se prête pas aux réformes qu'on exige de lui, réformes que, suivant M. de Montalembert, " personne ne définit, " ne discute et auxquelles personne ne s'intéresse."

D'ailleurs, depuis sa rentrée dans ses Etats, Pie IX a non-seulement manifesté le désir de continuer les réformes dont la révolution avait si brusquement interrompu le cours, mais il a plus accordé dans ses institutions que les grandes puissances n'avaient demandé en 1831-1847 et 1849. C'est ce que dit M. De Corcelles qui a prétendu pouvoir l'établir avec la seule autorité des pièces publiques et de certains faits notoires.

Une foule d'autres écrits ont fait ressortir cette vérité. On se convaincra facilement en les lisant, que le Gouvernement Papal est bien loin de mériter les reproches que la passion ou le préjugé lui a si injustement prodigués ; reproches qui ont été aussi souvent refutés qu'ils ont été répétés. Avec un peu plus de temps, il serait facile de faire voir combien les populations des Etats pontificaux sont, sous le rapport matériel comme sous le rapport moral et religieux, plus favorisées que celles de beaucoup d'autres états, dont cependant les adversaires de la papauté ne songent pas à traduire les gouvernements au tribunal de l'opinion publique de l'Europe.

Je suis heureux de pouvoir citer à ce sujet le témoignage d'un protestant, membre zélé de l'Eglise

d'Ecosse, M. MacFarlane. En 1848, après avoir visité les Etats Pontificaux dans toutes leurs parties, il écrivait ces lignes remarquables : “ Ce que nous voyons “ ici dans les Etats Pontificaux nous prouvait bien “ que les prédécesseurs de Pie IX n'étaient ni encrou- “ tés, ni idiots, tels que l'on voudrait nous les pein- “ dre, et que son prédécesseur immédiat Grégoire “ XVI, *qui laissa le pays dans une condition de pros- “ périté sans exemple*, n'était pas un tyran destruc- “ teur.”

Il me faut terminer ce discours trop court pour l'importance et la variété des matières auxquelles il a rapport, et trop long pour le peu d'intérêt que j'ai su y répandre.

J'ignore quelles épreuves la Providence dans ses desseins impénétrables réserve à la Papauté, mais ce que je sais, c'est qu'elle a subi bien des vicissitudes, qu'elle a été exposée à de plus grands dangers que ceux qui la menacent aujourd'hui, et qu'elle en est toujours sortie victorieuse ; ce que je sais, c'est que plusieurs d'entre nous avons vu des Papes détrônés, subir les angoisses de l'exil et même celles de la captivité, et rentrer ensuite dans leur capitale, salués par les acclamations de tout un peuple heureux de les revoir : ce que je sais, c'est que le grand dominateur, le géant des temps modernes, dont la puissance a rappelé celle des conquérans les plus fameux de l'antiquité, osa un jour s'attaquer à la Papauté et que peu de temps après, il s'en alla mourir sur un rocher lointain, découronné et captif, tandis que le Pontife qu'il avait persécuté, mourait dans sa capitale, regretté de ses sujets et environné du respect du monde entier. Le captif de Ste. Hélène fut trop heureux en mourant de recevoir les consolations de la Religion dont il avait opprimé le Pontife Suprême. Chaque fois que la Papauté a été menacée, le monde catholique s'est tourné vers elle et lui a adressé ces paroles qui

contiennent à la fois un vœu et une prédiction *esto perpetua*. Dans les prévisions humaines, la Papauté doit survivre aux empires les plus florissants, comme Lord Macaulay l'a reconnu dans les belles paroles citées plus haut. Pour nous, catholiques, qui avons des motifs plus élevés et plus forts d'espérer, quelles que décourageantes que soient les circonstances, nous retrouverons la confiance dans ces paroles que nous adresserons nous aussi à la Papauté, *esto perpetua*. Qu'elle vive à jamais, cette Papauté, source de toute civilisation, de toute grandeur morale et qu'elle règne à jamais sur la Ville Eternelle, pour de-là répandre sur l'univers entier la majestueuse bénédiction *Urbi et Orbi*.

